

Arménie. Un marché à conquérir



● *Les acteurs du Forum autour d'Angèle Melkonian, présidente de la CCIFA.*

Le 3^e Business Forum organisé au World Trade Center Marseille par la CCI franco-arménienne (CCIFA) avait pour objectif de convaincre les entrepreneurs français d'investir en Arménie.

Il y a peu, la France n'était que le 14^e fournisseur de l'Arménie. « En trois ans, ce classement a explosé », se félicite la présidente de la CCI franco-arménienne (CCIFA), Angèle Melkonian. Depuis 2006, une centaine d'entreprises hexagonales, dont une trentaine de la région Paca, se sont installées au pied du Caucase. Dopée par l'arrivée d'Orange, en 2009, sur le marché arménien, la France figure aujourd'hui dans le top 5 des fournisseurs de l'ancienne république soviétique avec près de 86 M€ d'investissements réalisés en 2009.

La Coface assure l'Arménie

« Notre ambition est de monter sur la 3^e marche du podium », annonce Angèle Melkonian, qui voulait expliquer pourquoi et comment investir en Arménie. « Carrefour entre l'Europe et l'Orient, porte ouverte sur les anciennes républiques soviétiques, c'est un pays qui présente un

fort potentiel d'opportunités », assure la chef d'entreprise. Les réticences relatives à l'instabilité du Caucase n'auraient plus lieu d'être. Au cours des trois dernières années, l'Arménie s'est stabilisée et sécurisée. « Que ce soit sur un plan politique, financier ou bancaire, ce n'est plus une zone à risque », confirme Georges Benamou. Malgré ses 3,2 millions d'habitants, il ne s'agit pas d'un "petit marché", ajoute le directeur adjoint du département Entreprises et International du Crédit Agricole. La Coface vient d'étendre son assurance prospection à l'Arménie. « Elle permet de garantir les frais d'études de marché à hauteur de 80 % », souligne André Sarkissian, un des administrateurs de la CCIFA. Sur place, les autorités souhaitent attirer les capitaux étrangers. « La loi pose le principe de l'égalité entre entrepreneurs locaux et investisseurs étrangers. L'impôt sur les sociétés est faible (environ 20 %) Les mouvements de capitaux ont été libéralisés. Les bénéficiaires sont garantis. Et il n'existe aucune déclaration préalable avant de rapatrier des devises », égrène Stepan Gishyan, le directeur d'ACBA, filiale arménienne du Crédit Agricole.

Geoffrey Dirat